

Compte rendu – Session de travail du mardi 4 juin 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 4 juin 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 21 mai 2024

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 21 mai 2024.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 4, 7, 10, 14, 15, 24, 32, 34, 40, 41, 44, 53, 55, 64 et 65 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 4, M. Pierre Montreuil annonce qu'il rapportera les discussions du comité Assurer la mobilité durable dans la Ville concernant le changement de vitesse.

Au point 7, Mme Pascale Albernhe-Lahaie pose une question concernant le nombre d'arbres de remplacement. On répond qu'il est parfois difficile d'évaluer le nombre d'arbres de remplacement compte tenu de la nature de certains travaux. La modification au règlement vise donc à permettre une dérogation dans ces cas spécifiques.

Au point 10, Mme Geneviève Auclair annonce qu'elle prendra la parole en séance concernant ce point.

Au point 14, M. Pierre Montreuil affirme être heureux de constater que la proposition de M. Pierre-Luc Fortin est présente en ce qui concerne la taxe sur l'immatriculation.

Au point 15, M. Luc Tremblay demande si la subvention de 25 000 \$ est uniquement allouée au dépôt de la candidature. M. René Martin répond que l'UQTR demandait une subvention à la Ville afin d'avoir la possibilité de postuler. M. Tremblay demande si d'autres frais s'ajouteront. M. Martin répond qu'il ne devrait pas y en avoir et ajoute qu'il y aura éventuellement un partenariat avec les Lions de Trois-Rivières. De plus, il est expliqué que le montant de 25 000\$ est déjà budgété. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si le coût de la subvention peut être partagé avec IDE Trois-Rivières comme dans le cas du hockey féminin. Des précisions sont également demandées à savoir si la subvention de 25 000\$ est perdue si la candidature de l'UQTR n'est pas retenue. On répond que oui et qu'il s'agit d'un risque à prendre.

Au point 24, il est précisé que dans le cadre de la dérogation mineure, l'alignement du garage doit être fait avec la maison, non pas avec la galerie.

Au point 32, il est précisé que le pourcentage concernant la végétalisation a été retiré. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si la demande porte sur le remplacement du salon de quilles au coin des rues Thibeau et Vachon, dans le secteur du Cap-de-la-Madeleine. Elle demande également pourquoi des mini-entrepôts y seront implantés. On répond que la dérogation porte sur le revêtement, mais que l'usage qui sera fait de l'immeuble est permis de plein droit. Le projet respecte donc le Règlement de zonage en vigueur actuellement. Mme Albernhe-Lahaie demande s'il s'agit de droits acquis. On répond que non puisque le projet est conforme au zonage, de plein droit.

Au point 34, il est précisé que la dérogation est également conditionnelle à l'implantation d'une clôture opaque ou d'une haie de cèdres.

Au point 40, Mme Geneviève Auclair demande ce qui est prévu pour l'ancien ponceau du chemin. On répond qu'ultimement, l'objectif de la demande est de retirer les lots de la zone agricole. La Ville doit émettre une recommandation aux fins de l'application de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* afin de permettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de considérer le changement de zonage. M. Luc Tremblay demande ce qui sera mis en place à l'emplacement. On répond qu'un cercle de virage y sera implanté. M^e François Belisle croit que la Ville devrait s'assurer que les infrastructures constituent un bel aménagement à long terme. Mme Auclair répond qu'elle fera une demande afin que le sujet soit abordé au comité approprié.

Au point 41, M. Dany Carpentier demande si le prix de vente est indexé compte tenu du fait qu'il n'y a pas de taxe collectée. On répond qu'une portion est taxée en raison de la location d'espaces et d'équipements. La taxe est donc payée par les occupantes ou occupants privés. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande s'il peut y avoir une présentation plus complète du dossier du port adressée aux élues et élus afin d'approfondir leur compréhension du sujet. On répond qu'une présentation sera organisée.

Au point 44, M. Pierre Montreuil demande comment il est possible de viser la durabilité et l'esthétisme tout en respectant la règle du plus bas soumissionnaire. On répond qu'il s'agit de la règle du plus bas soumissionnaire conforme. Les exigences du contrat, par exemple celles portant sur la qualité des matériaux, doivent donc être respectées par la ou le soumissionnaire afin qu'elle ou qu'il soit considéré comme étant conforme. L'objectif d'un projet durable et esthétique est donc d'atteindre le point d'équilibre entre la durabilité et l'esthétisme. M. Dany Carpentier mentionne avoir une problématique avec un immeuble incendié depuis environ un an dans son district. On répond que des enjeux d'assurance retardent parfois la réalisation des travaux.

Au point 53, M. Dany Carpentier demande si la politique remplace le plan d'action en immigration. On répond que la politique s'ajoute au plan d'action et qu'ils se compléteront.

Au point 55, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande où seront implantées les infrastructures. M. Pierre Montreuil répond que le plan d'implantation exact ne fait pas partie des documents présentés, mais que l'abri sécurisé pour vélos sera installé sur les lieux de l'hôpital afin de permettre au personnel d'en profiter.

Au point 64, Mme Pascale Albernhe-Lahaie observe que le contrat de trois ans est terminé. M. Alain Lafontaine répond que le contrat est effectivement terminé quant à sa durée, mais que les actions à réaliser ne sont pas terminées et que l'adjudication d'un contrat à une nouvelle consultante ou un nouveau consultant coûterait beaucoup plus cher que la prolongation de l'actuel contrat. Mme Albernhe-Lahaie ajoute que le règlement d'emprunt a été adopté pour les plans d'architecte du quartier général de la police. On répond que la personne-ressource

visée par le contrat prolongé sera la personne, à l'interne, qui sera mise en relation avec l'architecte. Mme Alberne-Lahaie demande s'il y a d'autres consultantes ou consultants pour le projet de quartier général. Mme Maryse Bellemare répond que non et M. Alain Lafontaine ajoute que l'objectif principal du projet est de positionner un bâtiment répondant aux exigences et qu'en fin de compte, à l'étape de l'implantation, les autres considérations seront prises en compte.

Au point 65, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande en quoi consiste la location de toilettes chimiques à 93 000 \$. On répond qu'en ce qui concerne le remplacement des toilettes existantes, avec la sécheresse actuelle et compte tenu des risques d'incendie puisque certaines toilettes ont été incendiées, le remplacement à court terme n'est pas considéré. Il est également mentionné que ces toilettes louées visent à remplacer les toilettes incendiées à moyen terme, lorsque les risques d'incendie auront diminué. Mme Alberne-Lahaie demande également quelles salles de bain seront remplacées à l'hôtel de ville. On répond qu'il s'agit entre autres de celles situées au 3^e étage, près des locaux de la Direction des technologies de l'information. Elle demande finalement si l'escalier démoli sera reconstruit. On répond qu'il est possible de vérifier au procès-verbal de la rencontre du comité pertinent.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet

Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville :

M. Pierre Montreuil présente le sujet du tronçon du pont Duplessis jusqu'à l'usine Wayagamack. Le comité propose aux membres du conseil d'envoyer un message clair aux automobilistes et aux chauffeurs et chauffeurs de camion pour ralentir le trafic. Le comité propose d'imposer une limite de vitesse à 40 km/h plutôt qu'à 50 km/h. M. Jean Lamarche ajoute que la Kruger est prête à considérer l'implantation d'un panneau à cet effet. Il ajoute qu'il se demande si la diminution de vitesse réglera réellement le problème de dangerosité du segment. On répond que le comité n'a pas statué pour le tronçon afin de permettre aux membres du conseil de statuer. Le Service incendie recommande quant à lui le maintien de la limite de vitesse à 50 km/h pour permettre l'accès plus sécuritaire à la Wayagamack, en raison du fort risque incendie. Le compromis auquel le Service incendie, le Génie et le comité en sont arrivés est la limite de vitesse à 40 km/h. M. Lamarche demande si la vitesse sera réellement respectée. On répond que la nature du segment de route fait en sorte que la circulation y est naturellement plus rapide. La majorité des personnes présentes croit que le compromis à 40 km/h est raisonnable vu les circonstances et la nature du tronçon. M. Richard W. Dober croit également que la limite de vitesse de 40 km/h est un compromis raisonnable et ajoute qu'il y a une problématique de circulation liée au refoulement à la guérite de l'île Saint-Quentin, ce qui crée de la frustration pour les automobilistes ainsi qu'une difficulté concernant l'accès des véhicules incendie. On ajoute qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement pourront être déposés à la prochaine séance du conseil pour diminuer la vitesse à 40 km/h, mais que cette modification au règlement ne peut être faite immédiatement sans d'abord présenter un avis de motion. Mme Geneviève Auclair mentionne finalement qu'elle retire sa demande en ce qui concerne le point portant sur la rue Saint-Alexis.

Comité Assurer la sécurité des milieux :

M. Jonathan Bradley présente brièvement le projet d'installation de bouées sur la rivière Saint-Maurice, du pont Duplessis jusqu'au pont Radisson. M. Richard W. Dober ajoute que la Ville est en attente des bouées et des gyrophares, mais que les personnes concernées par le projet sont satisfaites. M. Bradley termine en mentionnant que les autres points seront abordés à huis clos.

Comité de toponymie :

M. Jonathan Bradley explique que les points concernant les espaces intérieurs à caractère public passeront maintenant au comité de toponymie plutôt qu'au comité Animer et soutenir la communauté. Il présente ensuite rapidement et brièvement les points présentés au comité ainsi que les recommandations.

Décision : Retirer le point du comité Assurer la mobilité durable dans la Ville portant sur la rue Saint-Alexis.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Points de l'administration publique

Sujet

Le directeur général, M. François Vaillancourt, explique qu'un projet de loi omnibus du législateur provincial prévoit une modification de la *Loi sur les cités et villes* pour assouplir le processus d'adjudication des contrats afin de permettre aux villes d'utiliser des outils similaires à ceux utilisés par le ministère des Transports, par exemple, et éviter que la règle du plus bas soumissionnaire conforme empêche la négociation et la discussion avec les soumissionnaires. Il ajoute que la crise de l'habitation et des infrastructures est commune à toutes les grandes villes, ce qui facilite les représentations auprès du gouvernement. Les villes développent des outils communs afin de faire valoir leurs arguments auprès du gouvernement. Il ajoute que les règles entourant la cession de terrains aux commissions scolaires seront potentiellement assouplies.

M^e François Belisle revient sur le sujet de la crise de l'habitation et demande si des fonds seront alloués à la crise du logement plutôt que seulement des assouplissements législatifs. On répond que les investissements seront marginaux et que les sommes supplémentaires disponibles sont loin d'être suffisantes pour tous les besoins actuels et futurs de toutes les villes. Il est possible que des réserves financières doivent être créées par la Ville ou encore que l'allocation des surplus budgétaires soit révisée.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élue ou élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.